

serait troublée si je ne faisais pas part à la Chambre de mon inquiétude de voir le pays dirigé par un gouvernement minoritaire, élu sous de fausses représentations à la suite de promesses inconsidérées. Sachant que son parti était en minorité à la Chambre, le chef du parti conservateur (M. Diefenbaker) n'a pas manqué l'occasion d'accepter l'invitation qui lui a été faite, au mois de juin dernier, de former le gouvernement, devenant ainsi le premier ministre d'un gouvernement minoritaire.

Après avoir parcouru le compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes au cours du dernier Parlement, j'ai été fort surpris de voir l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming) accepter de devenir ministre des Finances dans le cabinet Diefenbaker, à la suite de ce qu'il avait dit dans cette enceinte, le 4 juin 1954. On étudiait alors les crédits de Radio-Canada, et à un certain moment des débats, l'honorable ministre du Revenu national (M. McCann) disait à l'honorable député d'Eglinton, comme en fait foi la page 5841 du 5^e volume de la session 1953-1954:

Vous voudriez que ce soit la minorité qui gouverne.

Et l'honorable député d'Eglinton d'alors, le ministre des Finances actuel, rétorquait:

Non, je n'ai jamais préconisé le règne de la minorité. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai maintes fois répété que le présent gouvernement n'a pas le droit de régner comme il le fait parce qu'il ne représente pas la majorité de la population canadienne. Il n'a obtenu que 48 p. 100 des votes de la population lors des élections.

Que penser d'un homme comme le ministre des Finances actuel qui s'exprimait ainsi, en 1954, et qui accepte aujourd'hui de faire partie d'un gouvernement minoritaire qui n'a obtenu, lors des dernières élections, qu'environ 41 p. 100 des votes, alors que le parti libéral en obtenait à peu près 45 p. 100? Et c'est cet homme, aujourd'hui ministre des Finances, qui emploie, pour apporter des changements à notre système de taxation, des moyens pour le moins inusités.

Après avoir entendu, durant les deux premiers mois de la présente session, les ministres se contredire entre eux, je ne suis pas étonné de voir l'honorable ministre des Finances se contredire à la face de tout le pays en acceptant de faire partie d'un cabinet minoritaire.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'honorable député doit exposer un grief spécifique. Actuellement, il parle de politique, en général. Il lui faudrait formuler un grief spécifique.

M. Rouleau: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. A titre de représentant de la circonscription de Dollard, j'ai toujours respecté le Règlement de la Chambre, et je m'en tiendrai à un grief particulier.

Je voudrais plus spécialement parler de la politique de la Société Radio-Canada. J'allais d'ailleurs y venir, mais cela a été plus fort que moi, il m'a fallu revenir sur un sujet qui m'est cher, parce qu'il intéresse toute la population canadienne.

Pour revenir au sujet que je viens de mentionner, monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion, au cours du dernier Parlement, de prononcer, le 28 janvier 1955, un discours portant sur la politique de la Société Radio-Canada. D'après le compte rendu des débats de la session de 1955, volume I, page 685, je disais:

...une autre question m'a souvent été présentée, c'est celle des restrictions du Bureau des Gouverneurs de Radio-Canada sur la radio et la télévision privée. La majorité de mes concitoyens que j'ai rencontrés, non seulement dans le comté de Dollard mais à Montréal et ailleurs au Canada, sont contre le fait que cet organisme qui entre en concurrence directe avec l'entreprise privée soit en même temps celui qui régit et accorde des permis aux postes privés. Nous savons que Radio-Canada, soit par la radio, soit par la télévision, rend de grands services au Canada, mais nous préférons qu'elle soit traitée sur un pied d'égalité ou à peu près avec les postes d'entreprise privée. Une telle pratique serait plus compatible avec les principes démocratiques du libéralisme et serait d'ailleurs en accord avec des résolutions adoptées par le Conseil consultatif de la Fédération libérale nationale à son assemblée tenue à Ottawa, les 27 et 28 octobre 1952, et par la Fédération des jeunes libéraux du Canada lors de leur convention bi-annuelle tenue en mai 1954.

Au moment où j'ai prononcé ce discours, monsieur l'Orateur, les conservateurs qui, à ce moment-là, étaient assis de ce côté-ci de la Chambre, ont applaudi fortement l'ancien président de la jeunesse libérale du Canada. Je me demande si, aujourd'hui, maintenant qu'ils sont de l'autre côté de la Chambre, et après avoir entendu les réponses que m'a données le ministre du Revenu national (M. Nowlan) lorsque je lui ai posé des questions sur la politique de Radio-Canada, les mêmes conservateurs sont encore prêts à applaudir les énoncés que je fais aujourd'hui?

Monsieur l'Orateur, je préconise encore l'établissement, par le gouvernement, d'un organisme chargé de réglementer toutes les formes de radiodiffusion au Canada, qu'il s'agisse des postes publics ou des postes privés. Ceci concorde d'ailleurs avec les opinions qu'a émises à maintes reprises à la Chambre l'honorable député d'Eglinton.